



Classement des infrastructures de transports terrestres bruyantes

Infrastructures routières et lignes ferroviaires à grande vitesse

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Niveau de sensibilité affecté par le bruit
■ Catégorie 1 (20 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	Niveau 200%
■ Catégorie 2 (37 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	Niveau 250%
■ Catégorie 3 (53 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	Niveau 100%
■ Catégorie 4 (69 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	Niveau 50%
■ Catégorie 5 (85 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	Niveau 10%

Zone d'exposition au bruit

■ Niveau affecté par le bruit

Lignes ferroviaires conventionnelles et lignes de tramway

Tronçon d'infrastructure classé

Catégorie	Niveau de sensibilité affecté par le bruit
■ Catégorie 1 (20 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	Niveau 200%
■ Catégorie 2 (30 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	Niveau 250%
■ Catégorie 3 (37 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	Niveau 100%
■ Catégorie 4 (47 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	Niveau 50%
■ Catégorie 5 (56 dB(A)) Niveau sonore au point de référence en période diurne	Niveau 10%

Zone d'exposition au bruit

■ Niveau affecté par le bruit

● ● Contour --- Aménagement

Attention tracé tourné

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU - H

DECLINAISON COMMUNE

MISE A JOUR N°6
2023

VILLEURBANNE

ANNEXE
C.4.4.2 - Voies bruyantes
Echelle : 1/5000

Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune
après les zones d'exposition au bruit, les infrastructures de transport